
État de l'argenterie de l'église de l'Aigle (Orne), lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

État de l'argenterie de l'église de l'Aigle (Orne), lors de la séance du 9 frimaire an II (29 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 327;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39570_t1_0327_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

utilement à les délivrer du double joug du despotisme et de la superstition qui se donnaient réciproquement la main et s'assuraient une protection mutuelle.

« Nous espérons que l'exemple donné par notre commune, comme chef-lieu de district, influera bientôt sur les autres et que la vérité étendra partout ses rameaux bienfaisants.

« Mais nous devons, citoyens législateurs, vous mettre sous les yeux une observation trop bien fondée pour que votre sagesse et votre justice ne l'aient pas déjà prévenue.

« Le citoyen Godey qui, le premier de tous les prêtres, s'est marié dans ce district, est âgé de 56 ans, est d'une faible complexion, il n'avait d'autre ressource que son traitement de 2,400 livres et il ne lui reste aucun moyen d'exister. Ardent patriote dans tous les temps et vrai philosophe, sans savoir quel serait son sort, il a passé par-dessus toutes ces considérations; son courage, son zèle et sa confiance dans votre équité ne seront point trompés.

« *Le bureau municipal :*

« SAVARY, maire; SAILLARD; MALITOURNE.

Etat de l'argenterie envoyée à la Convention à l'adresse du citoyen Colombel, par la diligence.

« 7 calices, 7 patènes (dont deux en vermeil);

« 3 ciboires;

« 2 soleils (dont deux en vermeil);

« 2 vases servant aux huiles;

« 1 custode.

« Le tout pesant 40 marcs 7 onces.

« 3 chapes, 1 chasuble, 2 tuniques, 1 étole brochée en or et le galon d'une exposition (*sic*) en or.

LEMARIGUIER; SAILLARD; M. RICHE; SAVARY, maire. »

Des citoyens de la commune d'Issoire invitent la Convention nationale à rester à son poste, et lui font part que dans cette commune on vient de brûler les soi-disant saints en présence du représentant du peuple Couthon, aux cris de : *Vive la République! vive la Montagne!*

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des citoyens de la commune d'Issoire (2).

« A Issoire, le 28 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« La ville d'Issoire vient de se montrer républicaine en faisant brûler les soi-disant saints en présence du montagnard Couthon, repré-

sentant du peuple. Ce jour-là a été vraiment majestueux; partout le peuple a crié : *Vive la Montagne!* et les cris de *Vive la République!* ont retenti de toutes parts.

« Montagne sainte, nous te prions de changer le nom de République française en celui de République des Golfrant (*sic*) et nous te prions de rester à ton poste jusqu'à ce que la liberté soit assise sur des bases républicaines.

« Rédigé par les citoyens,

« MALBET, montagnard; ATTAROCHE fils. »

Les membres composant le tribunal du district de Bourgneuf invitent la Convention à rester à son poste; ils demandent le Code civil pour remplacer les lois gothiques, et que les juges des tribunaux soient débarrassés du costume lugubre que l'Assemblée constituante leur avait donné.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre des membres composant le tribunal du district de Bourgneuf (2).

« Législateurs,

« Elle n'est donc plus cette faction liberticide qui entrava si longtemps vos mesures révolutionnaires. Le peuple s'est levé dans les journées des 31 mai et 2 juin, et les conspirateurs ont payé de leur tête leurs parricides complots.

« Grâce vous soient rendues, citoyens représentants, depuis le moment heureux où la représentation nationale a été débarrassée de ces hommes coupables dont le mot de ralliement fut : l'anarchie. L'anarchie a disparu, la loi a été exécutée, une Constitution simple, fondée sur les bases immuables de la liberté et de l'égalité, a été décrétée et acceptée par le peuple. Lyon a été punie, Marseille et Bordeaux rendues à la République, les rebelles de la Vendée exterminés et les satellites du tyran d'Espagne chassés du sol de la liberté. Ces grands travaux ne peuvent rester imparfaits, le peuple a besoin de vous jusqu'à la paix; c'est de vous qu'il veut la tenir parce que quand vous la lui aurez donnée il sera sûr alors qu'il n'aura plus à redouter ni les complots des aristocrates ni les ligues des tyrans.

« Après vous avoir fait cette pétition, citoyens représentants, nous vous demandons encore actuellement, que vous venez de renverser le règne obscur de la chicane en supprimant les avoués, que vous prépariez un code civil à la France pour remplacer ses lois gothiques, que vous débarrassiez les juges des tribunaux du costume lugubre que l'Assemblée constituante leur avait donné.

« Les membres composant le tribunal du district de Bourgneuf.

« PERRON; BOUTAUD; MARETAUD; LAUMOND; J.-P.-H. AUBUSSON; LAURENS, greffier. »

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 214.

(2) *Archives nationales*, carton C 285, dossier 830.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 214.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 820.